



AVIS 2020-03 du CMK

du 05/12/2020

Relatif aux modalités d'évaluation de compétence à la pratique par un kinésithérapeute de la « puncture sèche » ou « DRY NEEDLING »

Cet Avis annule et remplace l'avis 2019-01

Vu l'Avis 2019-01 du CMK que le présent avis, respectivement, annule et remplace et complète.

Vu l'avis n°2017-02 du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CNOMK), modifié par l'avis n°2018-01 relatif à la pratique par un kinésithérapeute de la « puncture kinésithérapique par aiguille sèche » ou « Dry Needling ».

Après avoir débattu avec les experts recrutés par appel à candidature selon les modalités prévues par les statuts du CMK.

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie (CMK) a rendu l'avis suivant :

Afin d'assurer la sécurité du patient et la bonne pratique en puncture kinésithérapique par aiguille sèche ou « Dry Needling », le CMK en accord avec le CNOMK, après consultation de l'ensemble des parties prenantes, assure l'examen d'évaluation de compétence à la pratique par un kinésithérapeute de la « puncture sèche » ou « Dry Needling ».

- **LIEUX D'EXAMEN**

Les sessions d'examen seront organisées au siège du CMK :

3 rue Lespagnol 75020 PARIS.

Des exceptions seront envisagées pour prendre en compte des contraintes géographiques, en fonction du nombre de candidats (DOM par exemple)

- **INSCRIPTION**

- **Critères d'inscription à l'examen**

Sont autorisés à se présenter à l'examen les masseurs kinésithérapeutes inscrits au tableau du CNO et ayant suivi une formation en puncture sèche d'au moins 50 heures (précédées d'un pré-requis d'au moins 14 H en techniques manuelles de traitement des Trigger Points ou points « gâchettes ») selon les préconisations de l'annexe de l'avis 2017-02 du CNOMK modifié par l'avis n°2018-01.

Ils doivent également avoir réalisé un portfolio selon les modalités décrites dans l'annexe 1 du présent avis.

Les MK formés à l'étranger dans un organisme de formation **ayant signé la charte du CNOMK** pourront se présenter à l'examen en candidat libre.

Deux modalités d'inscription sont possibles :

- **Inscription individuelle en candidat libre**

Le professionnel envoie son dossier de candidature au CMK selon les modalités définies dans l'annexe 2 du présent avis et règle lui-même les frais d'examen.

Ces frais sont fixés à 490€ pour 2020-2021

Les modalités et critères définis pour l'inscription ainsi que les pièces justificatives à fournir sont rappelées sur le site du CMK <http://www.college-mk.org/inscription-dry-needling/>

Le secrétariat envoie une confirmation d'inscription dès réception d'un dossier **complet et conforme** aux conditions d'inscription.

- **Inscription par le biais d'un ORGANISME DE FORMATION (OF)**

L'OF transmet au CMK une liste de candidats selon les modalités définies dans l'annexe 2.

L'OF se porte garant de l'admissibilité du candidat à l'examen pratique (critères requis identiques à ceux des candidats libres).

Si le coût de l'examen a été inclus dans celui de la formation, l'OF règle directement le CMK des frais d'inscription à l'issue de l'examen.

Si l'OF a collecté des chèques de caution pour l'examen, il les transmet au CMK. Ces chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de l'examen.

Quel que soit le mode d'inscription, il n'interfère ni sur les conditions de l'examen, ni sur les délais de convocation : les inscriptions sont enregistrées et traitées par **ordre d'arrivée**.

- **CONVOCATION A L'EXAMEN**

Une proposition de date d'examen sera adressée par courriel à chaque candidat **au minimum 2 mois à l'avance**.

Le candidat a 5 jours calendaires pour répondre favorablement à cette proposition par retour de courriel, et donc confirmer sa présence en retournant le formulaire adressé en pièce jointe.

Le candidat qui ne répond pas dans les 5 jours calendaires ou qui refuse la date proposée, se verra proposer une autre date, mais **seulement après** le passage de l'ensemble des candidats en attente d'une première proposition (délai non évalué).

Deux semaines avant l'examen, le candidat recevra une convocation en précisant la date, le lieu, et l'heure.

- **EXAMEN**

Les candidats seront convoqués soit en début de matinée, soit en début d'après-midi, munis de leur **portfolio**, défini dans l'annexe 1 du présent avis.

La première heure est consacrée au questionnaire écrit.

La suite de la demi-journée est consacrée à l'examen pratique.

- **Questionnaire écrit**
 - **Durée** : 1 heure
 - **60 questions** QCM dont 40 sur la partie Hygiène et sécurité de la technique. Des exemples de questions seront disponibles sur le site du CMK
 - **Validation** : Le candidat validera le questionnaire écrit dès lors qu'il atteindra **70 %** de bonnes réponses.
- **Partie pratique**
 - **Deux muscles** seront évalués :
 - le premier tiré au sort sur la liste pré établie par le CMK (disponible sur le site du CMK),
 - le deuxième choisi par le jury dans le portfolio du candidat ;



- **Durée** : 20 min soit 10 min par muscle.

Le CMK fournira l'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation de l'épreuve pratique. Cependant les candidats sont libres d'apporter leur propre matériel.

Le jury est composé de trois personnes qualifiées : un membre du CMK qui préside le jury, et deux examinateurs, experts dans le domaine, recrutés par le CMK selon les modalités prévues par les statuts du CMK et selon l'avis 2019-02 du CMK.

L'évaluation se fait à travers une grille d'évaluation (disponible sur le site du CMK), précisant les critères attendus, dont certains sont éliminatoires.

Le jury délibèrera en fin de journée, après le passage de l'ensemble des candidats. Les résultats ne seront donc **pas annoncés le jour de l'examen.**

Le candidat valide son examen dès lors qu'il a obtenu **plus de 70 %** au questionnaire et qu'il a **validé la pratique.**

Les candidats seront informés **par mail** du résultat de l'examen.

En cas de réussite, le CMK adresse au candidat un certificat à transmettre à son CDOMK pour faire valoir ses droits à pratiquer la technique.

En cas d'échec, le candidat recevra par mail la décision motivée du jury. Il lui sera précisé le pourcentage de résultat du questionnaire, et, le cas échéant, le ou les critère(s) non validé(s) de la partie pratique.

Le candidat qui a échoué pourra se représenter à nouveau à l'examen : il devra repasser les deux parties questionnaire et pratique, et ce, quel que soit le résultat obtenu à chacune d'entre elles.

Les OF qui ont présenté des candidats recevront les résultats en même temps que le candidat.

• **VOIES DE RECOURS**

L'examen sera filmé afin de pouvoir être révisé en cas de contestation de la décision du jury, si l'autorisation d'être filmé est confirmée par le candidat au moment de son inscription.

Un délai de recours amiable de deux mois est possible. Le candidat ne pourra repasser l'examen durant cette période. Le candidat devra signifier sa demande de recours par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du CMK à l'adresse de son siège social dans les deux mois suivant l'examen, le cachet de la poste faisant foi.

Le CMK transmettra la captation vidéo à un jury composé de trois examinateurs différents de ceux du premier jury. Ce jury rendra un avis définitif.



- **Calendrier prévisionnel**

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'est pas possible d'établir un calendrier prévisionnel pour l'examen pratique, ni de prévoir le délai entre l'inscription des candidats et la proposition de date d'examen.

ANNEXE 1 : PORTFOLIO

Réalisé conformément à [l'avis n° 2020-02](#) du CNOMK, il devra comprendre 3 cas détaillés (1 cas pour un muscle du tronc, un cas pour un muscle du membre supérieur, un cas pour un muscle du membre inférieur) et 7 cas simples. Un exemple de cas simple et cas détaillé du muscle oblique externe sont disponibles sur le site du CMK <http://www.college-mk.org/portfolio-exemples/>



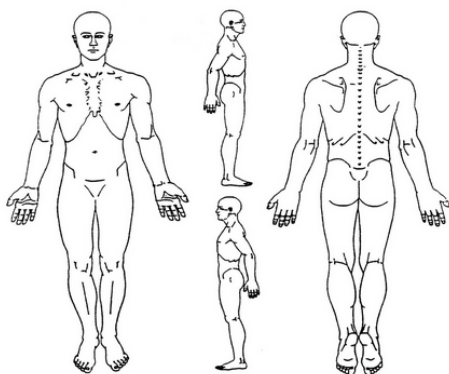
Portfolio DRY NEEDLING (Cas Simple)

Diagnostic médical :

Age :

Médicaments et traitements :

Examen(s) complémentaire(s) :



Elément(s) subjectif(s) et objectif(s) évoquant un point gâchette :

Muscles pouvant référer dans la zone de douleur du patient :

Diagnostic différentiel évoqué :

Point(s) gâchette traité(s) :

Secousse musculaire : oui non

Nombre :

Elément(s) subjectif(s) et objectif(s) après traitement confirmant le choix du traitement :

Événement(s) indésirable(s) post traitement / Remarque(s) ou Commentaire(s) en lien avec ce traitement :

Portfolio DRY NEEDLING

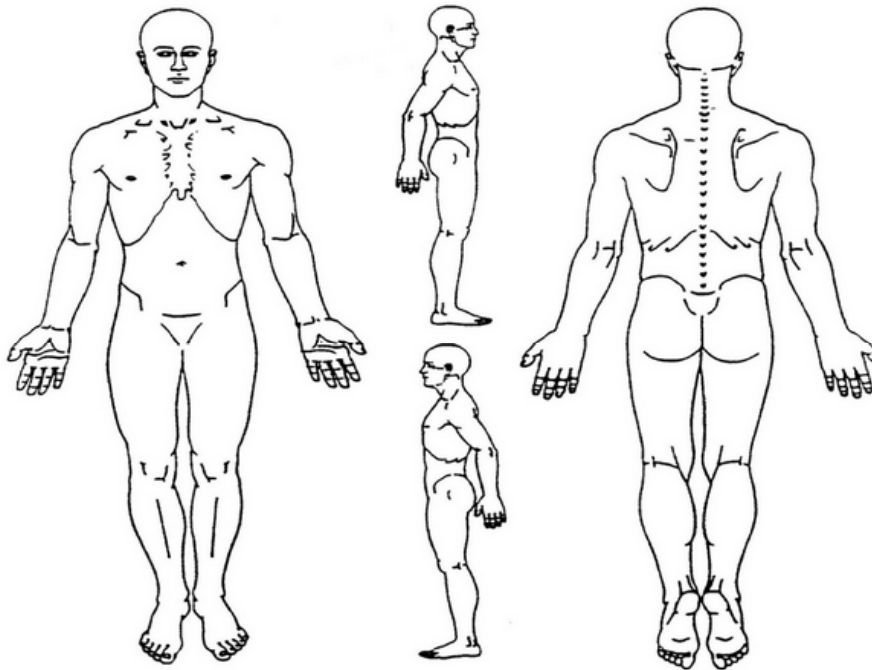
Cas détaillé

Présentation du cas clinique :

Présentation du patient :

Diagnostic médical et traitements médicamenteux :

Démarche diagnostique :



Muscles possibles :

Muscle(s) traité(s) :

Structures anatomiques potentielles à risques pour le traitement de ce muscle :

Effets après le premier traitement :

Soins/ exercices complémentaires mis en place et/donné au patient :

Nombre de traitement :

Résultats finaux du traitement :

Argumentation du choix du traitement :

ANNEXE 2

Modalités de constitution et d'envoi du dossier de candidature

Pour les candidats libre /inscription individuelle :

Les dossiers ne seront recevables que par voie dématérialisée.

Les dossiers doivent être adressés **uniquement** à l'adresse suivante :

examen.pratique.dryneedling@college-mk.org

Le dossier sera constitué **d'une seule pièce jointe** au format PDF.

Les dossiers incomplets, sans règlement, ou envoyés sous une autre forme ou à une autre adresse que celles définies ne seront pas acceptés.

Les candidats ne répondant pas à l'ensemble des critères définis pour l'inscription ne seront pas acceptés.

Liste des documents :

- Formulaire de demande d'attestation de compétence en DRY NEEDLING (téléchargeable sur le site du CMK),
- Attestation de suivi de formation comprenant l'identité du participant, l'identification de l'OF, et l'identification du formateur,
- Le C.V. du formateur faisant ressortir le parcours de formation en DN,
- Le programme pédagogique détaillé de la formation suivie en DN,
- Un règlement par chèque de 490 € devra être dans le même temps adressé par voie postale au siège du CMK, 3 rue Lespagnol 75020 PARIS.

Pour les OF qui inscrivent directement des candidats

- L'OF adresse une liste sous forme d'un tableau excel, renseignant les noms, prénoms, adresses mails, numéros RPPS, et téléphones portables de chaque candidat à l'adresse :

examen.pratique.dryneedling@college-mk.org

- L'OF se porte garant de l'admissibilité des candidats à l'examen, selon les critères d'admissibilité du présent avis.
- L'OF transmet également au CMK ses coordonnées : mail du contact, nom du contact, numéro de déclaration d'activité.
- L'OF transmet, le cas échéant, les chèques de règlement des candidats au moment de l'inscription (au cas où des chèques de « caution » ont été demandés aux



stagiaires pour l'examen) par voie postale au siège du CMK, 3rue Lespagnol 75020 PARIS.

- L'OF qui règlera directement le CMK pour les candidats qu'il présentera se verra adresser une facture à l'issue de l'épreuve pratique et s'engage à régler sous 20 jours calendaires.
- Les OF recevront les résultats des candidats qu'ils présenteront à l'issue de l'épreuve pratique.